

**MAIRIE  
DE  
BESSINES-SUR-GARTEMPE  
87250**

**ARRÊTÉ**



Autorisant l'organisation du Trail  
des sentiers de la Diligence  
le 29 septembre 2024

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code du sport et notamment ses articles R331-6 à R331-17-1 et A331-2 à A331-5,

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière

Vu la demande reçue en date du 26 juin 2024 de l'association BSGA en vue de l'organisation du trail Les Sentiers de la Diligence le 29 septembre 2024,

Vu les pièces du dossier remis par l'organisateur sur la plateforme « declaration-manifestations.gouv.fr »

**ARRETE**

**ARTICLE I :** Madame Magali CELIER, présidente de l'Association BSGA, est autorisée conformément au dossier transmis à organiser la course pédestre dénommée « Les sentiers de la Diligence » le dimanche 29 septembre 2024 à Bessines-sur-Gartempe, en tant qu'elle concerne les voies du domaine public, à l'exclusion de toutes propriétés et voies privées pour lesquelles il appartient à l'organisateur de recueillir le consentement des propriétaires.

Date et heure de départ : dimanche 29 septembre 2024 à 9h00

Date et heure de fin : dimanche 29 septembre 2024 à 12h00

**ARTICLE II :** La signalisation et le balisage de cette manifestation seront assurées par l'association BSGA.

Fait et arrêté à Bessines, le 8 juillet 2024

La Maire,



Andréa BROUILLE